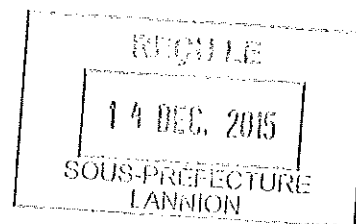


**Commune de LOUANNEC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**



Séance du 26 novembre 2015

Nombre de Membres en exercice : 20 Nombre de Membres Présents : 17

Date de la Convocation : 21 novembre 2015

L'an deux mil quinze le 21 novembre à 20 H les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire

**ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, MORVAN Jean-Pierre, BACUS Marc, VAISSIÉ Pierre, VIARD Danielle, CRAVEC Sylvie, BODIOU Pascal, GANNAT Dominique, LEGENDRE Karine, PARZY Guy, , ROPARS Erwan, ZEGGANE Emilie, RICHARD Marie-Paule ,COGNEAU Emmanuel, PAGE Danièle, RENAUD Eric**

**Absent : LE BARS Nadia, procuration à LEGENDRE Karine  
ROUSSIAU Xavier, procuration à Gervais EGAULT  
KERGADALLAN Loïc procuration à Pierre VAISSIÉ**

Secrétaire de Séance Danielle VIARD et Sylvie CRAVEC

**2015.11.02 Lannion Trégor Communauté  
Fusion EPCI**

**1. Projet de schéma départemental de coopération intercommunales des Côtes-d'Armor**

Le 13/10/2015, le Préfet des Côtes-d'Armor a réuni les membres de la commission départementale de coopération intercommunale pour leur présenter le projet de schéma qu'il propose dans le cadre de la loi NOTRe du 07/08/2015.

Ce schéma comporte deux sous-parties.

La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents. La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre.

Le projet de schéma doit être soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées afin qu'elles puissent se prononcer sur les propositions. Elles disposent à cet effet d'un délai de deux mois à compter de la réception de la notification. A défaut d'avis rendu dans ce délai, soit avant le 15/12/2015, l'avis est réputé favorable.

Notre territoire est concerné à trois niveaux :

- Projet n°7 : Fusion de Lannion-Trégor Communauté – Communauté de Communes du Haut-Trégor – Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux. Le territoire fusionné regrouperait 60 communes, avec une population de 100 057 habitants ; ce qui en ferait la seconde communauté d'agglomération et le deuxième EPCI le plus peuplé du département.
- Proposition n°16 : Dissolution du Syndicat Intercommunal Comité Intercommunal de la Petite Enfance (CIPE). Ce syndicat compétent en matière d'accueil de jeunes enfants, basé à LOUANNEC, serait pris en charge par le nouvel EPCI (Projet n°7) ou, à défaut, transféré à LTC.
- Proposition n° 2 : dissolution de syndicats d'eau inclus dans le périmètre d'un EPCI prévu par la nouvelle carte intercommunale, au plus tard au 1er janvier 2020, sous réserve de la création de ce nouvel EPCI.

A ce titre, sont cités les syndicats suivants :

Nom du syndicat	Communes membres	Remarques
<b>SIAEP du Trégor</b>	4 communes LTC 4 communes CCHT	Voir projet de fusion n° 7
<b>SIAEP de la Presqu'île de Lézardrieux</b>	7 communes Presqu'île 1 commune Haut Trégor	
<b>SIAEP de Kreis Trégor</b>	5 communes LTC  3 communes CCHT	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale 2015-2021, sous réserve de l'accord des communes concernées

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

